



COMMUNE DE SAINT-ÉTIENNE LE MOLARD 42130 – DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Le vingt-six septembre deux mille vingt-deux, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Etienne le Molard se sont réunis dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Michelle JOURJON, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le 21 septembre 2022 conformément aux articles L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

MEMBRES EN EXERCICE : 14

Sièges vacants : 1

Présents : Michelle JOURJON, Christian LYONNET, Linda MOLLON, Carole VENET, Stéphane CREMAUX, Nicole LUCOT, Aimé BERGER, Mathieu DELORME, Brigitte BEAL, Michel GIRAUDIAS, et Laurent GALLAVARDIN.

Excusés :

Absent excusé : Elisabeth TREILLAND (pouvoir donné à Michelle JOURJON)
Estelle BREUIL (pouvoir donné à Mathieu DELORME)

Absent : Bertrand LAVAL

Secrétaire de séance : Christian LYONNET

ORDRE DU JOUR

- **Emprunts pour le projet de mise aux normes des vestiaires du foot**

Madame Michelle JOURJON ouvre la séance extraordinaire à 18 h 30.

1/ Désignation du secrétaire de séance

➔ M. Christian LYONNET est désigné en qualité de secrétaire de séance.

2/ D26092022-01 Emprunts pour le projet de la mise aux normes des vestiaires du foot

Madame le Maire explique au Conseil que pour finaliser le projet de la mise aux normes des vestiaires du foot, il convient de contracter deux emprunts, l'un classique, pour un montant de 130.000 € (sur 20 ans au taux maximum de 2.60 %) et un autre, de type prêt relais, pour un montant maximum de 100.000 €, ce dernier emprunt étant remboursable sous 24 mois.

Elle précise que ces propositions sont formulées par le CREDIT MUTUEL, sachant que nous avons demandé à d'autres banques de faire des propositions identiques (LA BANQUE POSTALE, CAISSE D'EPARGNE) et que ces dernières ont des taux plus élevés.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal d'accepter les propositions d'emprunt suivantes :

- Emprunt CREDIT MUTUEL, pour un montant de 130.000 € sur 20 ans, au taux maximum de 2.60 %
- Prêt relais CREDIT MUTUEL, pour un montant maximum de 100.000 € sur 24 mois (intérêts trimestriels calculés au prorata du montant débloqué).

DELIBERATION

Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 13 voix,

- **ACCEPTE de contracter un emprunt classique auprès du CREDIT MUTUEL pour un capital emprunté de 130.000 € hors frais de dossier, sur une période de 20 ans, et au taux fixe maximum de 2.60 %,**
- **ACCEPTE de contracter un prêt relais auprès du CREDIT MUTUEL d'un montant débloqué maximum de 100.000 €, dont les intérêts trimestriels à rembourser seront calculés au prorata du montant total débloqué, et dont le capital est remboursable sous 24 mois,**
- **AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents avec le CREDIT MUTUEL afférents à ces deux demandes d'emprunt.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close et levée à 18 h 50.

Prochain Conseil : le lundi 24 octobre 2022, à 19 heures, date à confirmer.

Le Maire,
Michelle JOURJON

Le Secrétaire de séance,
Christian LYONNET